

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 4 Décembre 2015

Le quatre décembre deux mille quinze, à 14h30, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle « Musée du Louvre – Lens » s'est tenu au siège dudit établissement, sur convocation du Président du Conseil d'Administration en date du 9 novembre 2015.

Présents : Anne-Laure BEATRIX, Eric CASSOU-RIBEHART, Audrey CIENIEWSKI, Hélène CORRE, Marie-Christiane DE LA CONTE, Philippe DUQUESNOY, Jannic DURAND, Catherine GENISSON, Sophie JUGIE, Jean-Yves LARROUTUROU, Yannick LINTZ, Jean-Luc MARTINEZ, Karim MOUTTALIB, Evelyne NACHEL, Pascal PERRAULT, Christophe PILCH, Anne-Solène ROLLAND, Patrick TILLIE

Pouvoirs : Cathy APOURCEAU-POLY à Christophe PILCH, Daniel PERCHERON à Catherine GENISSON, Marielle PIC à Jannic DURAND, Vincent POMAREDE à Jean-Luc MARTINEZ

Excusé(e)s : Jean-Jacques AILLAGON, Jean-François CARON représenté par Patrick TILLIE, Frédéric CHEREAU, Françoise COOLZAET, Jean-François CORDET, Claudia FERRAZZI, Bernard PACORY, Philippe RAPENEAU, Sylvain ROBERT représenté par Hélène CORRE, Anne-Sophie TASZAREK

Assistaient également à la séance :

Musée du Louvre-Lens : Xavier DECTOT, Catherine FERRAR, Ludovic VIGREUX, Juliette GUEPRATTE, Luc PIRALLA

Musée du Louvre : Valérie FOREY, Adel ZIANE, Nicolas FEAU

Conseil Régional Nord Pas-de-Calais : Serge SCHNEIDERMANN

Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin : Bertrand LOUCHART

Conseil Départemental du Pas-de-Calais : Bertrand LE MOINE

Ville de Lens : Manuel GONZALEZ

Sous-Préfecture de Lens : Jean-François ROUSSEL

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Madame Anne-Solène ROLLAND est désignée comme secrétaire de séance.

Musée du Louvre-Lens
6 rue Charles Lecocq - Lens

T +33 (0)3 21 18 62 62

Correspondance administrative :
Monsieur le Directeur
de l'EPCC Musée du Louvre-Lens

B.P. 11 - 62301 Lens Cedex
France

www.louvre-lens.fr

Feuille n° 1 de la délibération n° 2015 51 – Budget Primitif pour 2016

DELIBERATION N° 2015 51

BUDGET PRIMITIF 2016

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;

Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté du 16 Décembre 2010 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nord Pas-de-Calais du 3 décembre 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* » ;

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « *Musée du Louvre - Lens* »

Considérant la nécessité de retranscrire les opérations budgétaires liées aux mises à disposition d'espaces assujetties à la TVA dans le Budget principal par le biais d'un service distinct de l'activité principale.

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

BUDGET PRIMITIF 2016

Pour le Budget principal, le budget primitif s'équilibre à hauteur de 14 869 243€ pour la section de fonctionnement ; pour la section d'investissement, il est présenté en suréquilibre de 225 000€.

Pour le Budget annexe « Cafétéria », le budget primitif s'équilibre à hauteur de 510 000€ en section de fonctionnement ; pour la section d'investissement, il est présenté en suréquilibre de 17 000€.

Le Budget principal retranscrit distinctement en ses écritures les opérations de mise à disposition d'espaces assujetties à la TVA

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le Budget Principal de l'EPCC pour l'année 2016 qui s'élève à :
 - o 14 869 243 € en dépenses de fonctionnement
 - o 14 869 243 € en recettes de fonctionnement
 - o 171 543 € en dépenses d'investissement
 - o 396 543 € en recettes d'investissement
- d'approuver le Budget Primitif 2016 du Budget Annexe « Cafétéria » qui s'élève à :
 - o 510 000 € en dépenses de fonctionnement
 - o 510 000 € en recettes de fonctionnement
 - o 17 000 € en recettes d'investissement
- de retranscrire distinctement au sein du Budget Principal les opérations de mises à disposition d'espaces assujetties à la TVA

PREFECTURE DU PAS DE CALAIS
Direction des Collectivités Locales

1 8 DEC. 2015

ARRIVÉE

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Pour expédition conforme,
Le Président de l'établissement public de
coopération culturelle « Musée du Louvre - Lens »

